

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-292 du 19 Août 1983

chargeant le Camarade François DOSSOU,  
Ministre de la Justice Populaire,  
de l'intérim du Camarade Manassé  
AYAYI, Ministre du Commerce pour  
compter du 22 Août 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- : Pour compter du 22 Août 1983, le Camarade François DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce pendant la période de congé administratif du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2.- : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 19 Août 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREROU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MC-MJP 6  
Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA DCCT 1  
ONEPI-GDE CHANC. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-